



DÉLIBÉRATION n° 2018 – 17

PROGRAMME D'ACTIONS PLURIANNUEL DU PNV ET CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2019-2023 (COP)

Réuni le 3 juillet 2018 à Pralognan la Vanoise, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Vu l'avis favorable du Bureau du Conseil d'administration émis le 13 juin 2018,

Après en avoir délibéré,

Valide la démarche suivante :

1. **La réalisation d'un programme d'activité pluriannuel complet :**
 - rassemblant en un support unique les différentes stratégies, programmes et plans en place (programme pluriannuel sur le cœur, conventions d'application de la charte, stratégie touristique et son plan d'action, stratégie scientifique et sa feuille de route, etc.),
 - en posant des réserves pour des programmes et actions qui découleront des propositions des ateliers de l'audit-médiation en cours, pour intégration de fait au support unique au fil des validations par le CA,
2. **L'élaboration du COP 2019-2023 par sélection au sein du programme d'ensemble des objectifs opérationnels sur lesquels le PNV propose au ministère de tutelle de tenir des objectifs et de rendre compte.**
3. **Il est donné mandat au Bureau pour construire une proposition simultanée de programme d'ensemble et de COP issue d'un travail mixte entre les administrateurs du Bureau et des représentants de l'équipe du Parc,**
4. **Une présentation des 2 propositions sera faite au CA de novembre 2018 pour validation.**

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Pralognan la Vanoise, le 3 juillet 2018

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn HARS